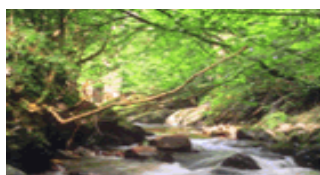


RESUMES DES PROJETS 2008



LIFE Environnement

LIFE Nature / Biodiversité

LIFE Information



SOMMAIRE

1- RESUMES COURTS des projets Life+ 2008	1
2- FICHES RESUMES des projets Life+ 2008	4
<u>I - LIFE+ Volet "Politique et gouvernance en matière d'environnement"</u>	4
• LIFE08 ENV F 000481 - CISDP (Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés)	5
• LIFE08 ENV F 000485 - ROMAIR (ARIA Technologies)	6
• LIFE08 ENV F 000486 - MINIWASTE (Communauté d'Agglomération Rennes Métropole)	7
• LIFE08 ENV F 000487 - PhotoPaq (Centre National de la Recherche Scientifique)	8
• LIFE08 ENV F 000488 - IMCM (Entente interdépartementale de démoustication du littoral méditerranéen)	9
• LIFE08 ENV F 000489 - PYROBIO (FINAXO Environnement)	10
• LIFE08 ENV F 000490 - OVADE-Plus (Syndicat Mixte de traitement des déchets, Bourg en Bresse)	11
• LIFE08 ENV F 000492 - CORINE (EUROCOPTER)	12
• LIFE08 ENV B 000040 - CLIM-WASTENER (VERDESIS S.A)	13
<u>II - LIFE+ Volet "Nature"</u>	14
• LIFE08 NAT F 000471 - Rohrschollen Island (Ville de Strasbourg)	15
• LIFE08 NAT F 000473 - Life Chiro Med (Parc naturel régional de Camargue)	16
• LIFE08 NAT F 000474 - Life+TétrasVoges (Région Lorraine)	17
• LIFE08 NAT F 000475 - Life+ Tortue d'Hermann (Agence Régionale Pour l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur)	18
• LIFE08 NAT B 000033 - LOMME (Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement)	19
<u>III - LIFE+ Volet "Biodiversité"</u>	20
• LIFE08 NAT F 000478 - URBANBEES (Institut National de la Recherche Agronomique)	21
<u>IV - LIFE+ Volet "Information et Communication"</u>	22
• LIFE08 INF B 000052 - AlterIAS (Faculté Universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux)	23

RESUMES COURTS DES PROJETS LIFE+ 2008

LIFE+ Volet "Politique et gouvernance en matière d'environnement"

- **CISDP (Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés)**

Ce projet LIFE a pour but de réduire l'impact environnemental des entreprises de la propreté en développant un logiciel d'auto-diagnostic des pratiques et en accompagnant les PME du secteur dans la mise en œuvre de leurs plans d'action développement durable.

- **ROMAIR (ARIA Technologies)**

A travers ce projet, le bénéficiaire français a pour but de fournir aux autorités roumaines un système intégré de modélisation et de prévision de la qualité de l'air, qui leur permettra de combattre activement la pollution de l'air. Cet outil servira à améliorer la santé publique et à limiter l'impact du changement climatique.

- **MINIWASTE (Communauté d'Agglomération Rennes Métropole)**

Ce projet devra démontrer, en accord avec la nouvelle Directive 2008/98/EC relative aux déchets, qu'il est possible de réduire significativement la quantité de déchets organiques des ménages de manière contrôlée et durable. Pour ce faire, les ménages devront s'engager à limiter les déchets alimentaires, et favoriser les pratiques de compostage individuel ou collectif pour les déchets alimentaires ou verts. Les actions seront mises en place dans 3 zones urbaines partenaires à travers l'Europe.

- **PhotoPaq (Centre National de la Recherche Scientifique)**

Ce projet doit démontrer l'efficacité des matériaux photocatalytiques pour la dépollution de l'air en zones urbaines. Il espère favoriser l'acceptation et le lancement des technologies qui sont déjà disponibles, et contribuer à la mise en place de la Stratégie pour la qualité de l'air de l'UE et de restrictions réglementaires plus contraignantes.

- **IMCM (Entente interdépartementale de démoustication du littoral méditerranéen)**

L'outil de lutte intégrée contre les moustiques nuisants et vecteurs de maladie, doit prévenir l'apparition de phénomènes de résistance et contrôler les effets polluants des biocides. Ce projet a pour but de fournir aux autorités publiques un outil de contrôle et décisionnel efficace et respectueux de l'environnement.

- **PYROBIO (FINAXO Environnement)**

Les procédés actuels d'élimination ou de traitement des boues d'épuration ne sont plus adaptés pour gérer des volumes en croissance constante. Pour cela, FINAXO a développé un procédé de traitement par la chaleur et de récupération d'énergie pour les déchets organiques, par pyrogazéification ultra rapide. Le projet vise à tester le procédé en situation réelle en installant un prototype sur la station d'épuration de Fismes (Marne).

- **OVADE-Plus (Syndicat Mixte de traitement des déchets, Bourg en Bresse)**

Ce projet LIFE s'attachera à faire la démonstration d'un prototype pour le tri des déchets qui pourra permettre le recyclage de près de 60% des déchets ménagers. En triant les déchets non séparés, il tentera de minimiser les volumes envoyés en décharge et de maximiser les quantités réutilisables.

- **CORINE (EUROCOPTER)**

Ce projet cherche à réduire les impacts environnementaux des produits finaux dans l'industrie de l'hélicoptère. Un outil d'éco-conception collaboratif « donneur d'ordre / fournisseur » permettant de réduire fortement l'impact environnemental dès la conception des pièces et outillages sera développé.

- **CLIM-WASTENER (VERDESIS S.A)**

L'objectif de ce projet d'innovation et de démonstration est de mettre en lumière les bénéfices qui peuvent être tirés d'une valorisation optimale du potentiel électrique en couplant une turbine fonctionnant au gaz avec une turbine utilisant les gaz de combustion. L'intégration d'un Organic Rankine Cycle permet de valoriser la chaleur habituellement perdue par une turbine à gaz.

LIFE+ Volet "Nature"

- **Rohrschollen Island (Ville de Strasbourg)**

Le projet a pour objectif de restaurer les forêts alluviales sur l'île du Rohrschollen à proximité de Strasbourg. Ceci sera réalisé grâce à un ouvrage de prise d'eau sur la partie Sud de l'île qui permettra de restaurer un régime de crues dynamiques, calqué sur le rythme hydrologique du Rhin.

Le projet contribuera dans une plus large mesure à restaurer et perpétuer les remarquables forêts galerie présentes le long des quatre principales rivières prenant naissance dans les Alpes.

- **Life Chiro Med (Parc naturel régional de Camargue)**

Ce projet LIFE Nature devra améliorer le statut de conservation de deux populations chauves-souris menacées que sont le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées, en Camargue. Il s'attachera à sauvegarder au moins 8 colonies de reproduction et gîtes d'hivernage par le biais de protections physique et réglementaire. Un réseau de gîtes de reproduction sera mis en place en aménageant 15 bâtiments supplémentaires inoccupés. La disponibilité alimentaire sera améliorée grâce à une gestion appropriée des pratiques pastorales et par la création de 20km de corridors boisés pour en favoriser l'accès.

- **Life+TétrasVoges (Région Lorraine)**

Ce projet se penchera sur le maintien d'habitats favorables et le rétablissement de la tranquillité nécessaire à la survie et au développement des espèces cibles de Grands Tétras dont les populations déclinent sérieusement dans les Vosges. Cela impliquera d'introduire une gestion forestière adaptée et de développer des aires extensives de vieillissement naturel, des zones calmes, ainsi que d'éveiller la conscience des touristes et du grand public.

- **Life+ Tortue d'Hermann (Agence Régionale Pour l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur)**

L'objectif du projet est de maintenir et, dans les endroits où cela est possible, d'augmenter les populations actuellement fragmentées de Tortue d'Hermann dans le Var, à travers une gestion améliorée et des mesures de protection. Cela consistera en l'ouverture de plus de 500 ha d'habitats, la restauration de la strate herbacée, l'optimisation des interfaces entre espaces ouverts et espaces fermés, la création de points d'eau, et la contractualisation et le conventionnement avec les acteurs locaux et les propriétaires.

- **LOMME (Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement)**

L'objectif du projet est de restaurer 230 ha d'habitats tourbeux et humides dans le bassin de la rivière Lomme hébergeant des espèces rares comme l'orchis des sphaignes ou la bruyère quaternée. Les actions prévues auront pour objectif de mettre fin aux menaces qui pèsent sur les sites, restaurer leur qualité biologique et leur surface et rétablir la connectivité entre les sites fragmentés. La restauration de l'exploitation des taillis et la promotion d'une sylviculture plus extensive font partie des objectifs du projet. La sensibilisation des collectivités locales est l'une des actions prévues.

LIFE+ Volet "Biodiversité"

- **URBANBEES (Institut National de la Recherche Agronomique)**

Le projet développera un plan d'action pour conserver et améliorer la diversité des abeilles sauvages dans les habitats urbains. Il sera développé sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Lyon et sera basé principalement sur la reconstitution du maillage des sites de nidification et des zones d'alimentation au sein des espaces verts, de jardins privés et de zones agricoles.

LIFE+ Volet "Information et Communication"

- **AlterIAS (Faculté Universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux)**

L'objectif général du projet LIFE « Alter IAS » est de réduire l'introduction d'espèces invasives par l'information et la sensibilisation de toute la chaîne d'approvisionnement en plantes horticoles en Belgique : des pépiniéristes jusqu'aux jardiniers. Il s'agira de promouvoir les meilleures pratiques pour éviter l'introduction en milieu sauvage et la dispersion d'espèces invasives. Aboutir finalement à un engagement sectoriel par la mise au point et le respect d'un code de bonne conduite belge en la matière.

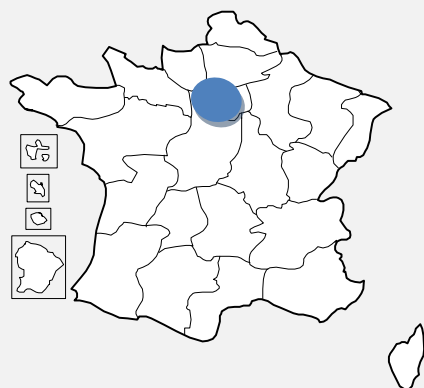
Pour en savoir plus sur LIFE: <http://ec.europa.eu/life>

2- FICHES RESUMES des projets Life+ 2008

I - LIFE+ Volet "Politique et gouvernance en matière d'environnement"

- LIFE08 ENV F 000481 - CISDP (Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés)
- LIFE08 ENV F 000485 - ROMAIR (ARIA Technologies)
- LIFE08 ENV F 000486 - MINIWASTE (Communauté d'Agglomération Rennes Métropole)
- LIFE08 ENV F 000487 - PhotoPaq (Centre National de la Recherche Scientifique)
- LIFE08 ENV F 000488 - IMCM (Entente interdépartementale de démoustication du littoral méditerranéen)
- LIFE08 ENV F 000489 - PYROBIO (FINAXO Environnement)
- LIFE08 ENV F 000490 - OVADE-Plus (Syndicat Mixte de traitement des déchets, Bourg en Bresse)
- LIFE08 ENV F 000492 - CORINE (EUROCOPTER)
- LIFE08 ENV B 000040 - CLIM-WASTENER (VERDESIS S.A)

Carte de localisation du projet



N° de projet	LIFE08 ENV/F/000481
Bénéficiaire	Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés
Adresse:	34 boulevard Maxime Gorki F-94808 Villejuif
Contact:	Stéphanie Hirtz Phone +33 1 46 77 68 00 Fax +33 1 47 26 90 85 Email : shirtz@federation-proprete.com
Thème	Technologies propres
Durée	01/01/2010 – 31/12/2012
Coût total	1 176 067 €
Contribution CE	563 034 (47.87%)
Localisation	Ile de France

1. CONTEXTE

Les activités des entreprises de la propreté engendrent divers impacts environnementaux. Des quantités substantielles d'eaux usées sont produites. 70% à 75% des produits de nettoyage sont issus de la pétrochimie et se dégradent plus lentement que ceux d'origine végétale. Leur consommation atteint 11 kg/an/habitant (7 kg pour la maison, 4 kg pour les produits industriels).

L'impact environnemental des équipements de nettoyage est également significatif en ce qui concerne la consommation d'énergie et d'eau, la pollution de l'air intérieur, la nuisance sonore et l'élimination en fin de vie. La gestion des déchets se doit aussi d'être améliorée (réduction des quantités, utilisation de produits recyclables et gestion des déchets dangereux).

Depuis de nombreuses années, le secteur de la propreté a pris des engagements spécifiques afin de répondre aux problèmes environnementaux et réduire son impact.

En 2008, la fédération française des entreprises de propreté (FEP) a développé un programme de développement durable pour toutes les entreprises de nettoyage. Ce plan inclut 4 objectifs principaux (1. Santé et qualité de vie, 2. Engagement social, 3. Préservation des ressources naturelles et protection de l'environnement, 4. Contribution aux enjeux des collectivités territoriales), divisés en 51 actions concrètes. Le programme de développement durable des entreprises de propreté (CISDP : Cleaning Industry Sustainable Development Programme) a pour but de mettre en œuvre ce plan.

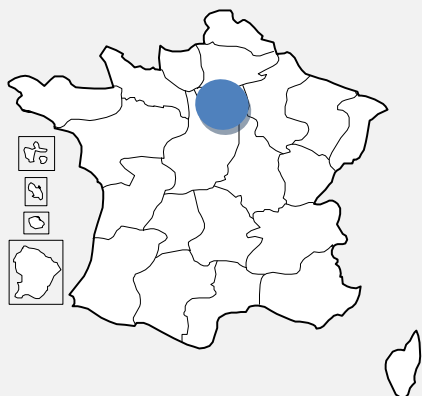
2. OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs spécifiques du projet CISDP sont les suivants :

- Réduire les impacts environnementaux des opérations de nettoyages : optimiser la consommation d'énergie (20% de réduction de la consommation de carburant en 2012), préserver les ressources et l'environnement (consommation d'eau, qualité des effluents, produits non polluants), réduire/recycler les déchets (en 2012, 75% des contrats-clients incluront un objectif d'utilisation de 75% d'emballages recyclables)
- Favoriser l'engagement des PME, qui représentent la majorité des entreprises de propreté françaises et européennes : en 2012, définition et mise en place, pour 150 entreprises de nettoyage françaises de plus de 5 salariés, de leur propre plan d'action de développement durable
- Développer un logiciel d'auto-diagnostic et le tester à partir d'un échantillon d'entreprises de propreté dans chaque pays
- Créer un effet levier chez les fournisseurs et sous-traitants, en encourageant la demande pour des achats responsables et durables de produits et services : en 2012, 75% des contrats-fournisseurs et sous-traitants comporteront des critères environnementaux, 50 % des produits d'entretien utilisés seront éco-labélisés
- Développer le projet à une échelle européenne par la participation des fédérations associées et de leurs entreprises (tous les documents méthodologiques/pédagogiques seront disponibles pour les fédérations)
- Développer et mettre en place un système de reporting social et environnemental
- Impliquer et former au développement durable toutes les catégories d'employés d'entreprises de propreté : 50% des employés formés aux « éco-gestes » en 2012
- Contribuer à l'attractivité locale comme source d'activité économique. Par ailleurs, l'emploi dans le secteur de l'entretien ne peut pas être délocalisé. Encourager les entreprises de propreté à travailler en partenariat avec les collectivités territoriales sur leur agenda 21.
- Créer de nouvelles opportunités de marché valorisant le secteur de l'entretien

Mise en place d'un système de modélisation et de prévision de la qualité de l'air en Roumanie – ROMAIR

Carte de localisation du projet



N° de projet	LIFE08 ENV/F/000485
Bénéficiaire	ARIA Technologies
Adresse:	8-10 rue de la Ferme F-92100 Boulogne Billancourt
Contact:	Jacques Moussafir Phone +33 1 46 08 68 69 Fax +33 1 41 41 93 17 Email : jmoussafir@aria.fr
Thème	Gestion de la qualité de l'air et réduction du bruit
Durée	01/01/2010 – 30/06/2012
Coût total	1 437 099 €
Contribution CE	708 813 € (49.32%)
Localisation	Ile de France - Roumanie

1. CONTEXTE

La pollution atmosphérique est un challenge important pour tous les pays membres européens, ses conséquences dangereuses sur la santé et l'environnement étant claires. Les polluants sont nuisibles pour la santé humaine, corrodent divers matériaux et sont néfastes à l'agriculture et l'exploitation forestière.

La pollution atmosphérique est un problème complexe et diffus, étant un phénomène étendu, généré par de nombreuses activités telles que l'augmentation de la production industrielle et énergétique, la combustion de carburants fossiles, le développement du trafic routier, le chauffage, etc.

Pendant plus de 40 ans, l'Union Européenne a appliqué des directives pour s'attaquer aux polluants atmosphériques. Afin d'atteindre des « niveaux de qualité de l'air qui n'engendrent pas d'impact négatif et de risque significatif pour la santé humaine et l'environnement », la Commission Européenne a fixé des objectifs à atteindre en 2020 et défini des mesures dans la Stratégie thématique sur la pollution atmosphérique et dans sa directive sur la qualité de l'air ambiant (96/62/EC). Des directives soeurs (97/101/EC, 1999/30/EC, 2000/69/EC, 2002/3/EC, 2004/107/EC) les ont complété en fixant des valeurs cibles par polluant rendant possible l'évaluation des pressions environnementales et l'identification de dépassement de seuils d'alerte.

Les directives européennes ont été intégrées à la législation roumaine ; les structures administratives nécessaires ont été mises en place et ont commencé leur travail ; le gouvernement roumain a adopté une Stratégie Nationale en juillet 2005 concernant le changement climatique. La Roumanie n'est pas encore en conformité avec les valeurs limites européennes en matière de particules (PM10) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005 et a déclaré des dépassements à la Commission Européenne en 2008.

2. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet ROMAIR LIFE+ a pour but d'aider les autorités roumaines à améliorer la santé publique et la qualité de vie, et de limiter les impacts du changement climatique, grâce à un système performant de modélisation et de prévision de la qualité de l'air.

Ce système permettra aux autorités qui disposeront de cet outil, d'atteindre de plus meilleurs niveaux de contrôle de la qualité de l'air, et une stratégie plus détaillée et efficace. Cela entraînera également des changements de comportement des citoyens concernant la qualité de l'air et l'environnement, à travers la diffusion de bonnes pratiques.

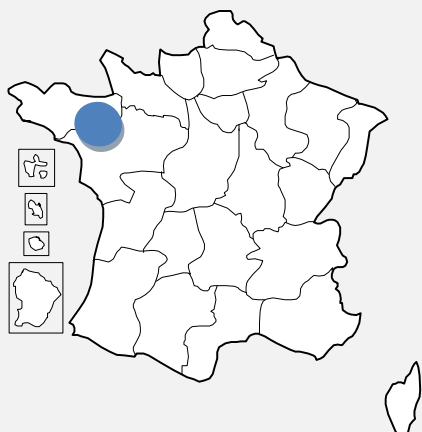
ROMAIR fournira un outil approprié aux agences de protection de l'environnement (nationales mais aussi régionales et locales) afin de :

- Identifier les zones et polluants critiques (en fonction de leur impact sur la santé publique) avec une attention particulière aux polluants secondaires tels que O3 et en matière de particules (PM).
- Appliquer les lois roumaines dérivées des directives européennes sur la qualité de l'air et en particulier, établir les plans d'action requis.
- Evaluer l'efficacité des actions proposées à différents niveaux sur la qualité de l'air avant de le mettre en œuvre.
- Evaluer l'interaction entre les actions orientées vers la réduction de la pollution et celles réduisant les gaz à effet de serre (GES) (par exemple la désulfuration des centrales thermiques).
- Baser leurs futurs plans de réduction de GES sur les inventaires initiaux.
- Etudier l'impact du changement climatique sur la santé publique, dû à l'évolution des conditions météorologiques en Roumanie.

Conception, mise en œuvre et évaluation d'un plan stratégique novateur et pérenne afin de minimiser les déchets organiques urbains dans les États de l'Union Européenne

MINIWASTE

Carte de localisation du projet



N° de projet	LIFE08 ENV/F/000486
Bénéficiaire	Communauté d'Agglomération Rennes Métropole
Adresse:	4 avenue Henri Freville CS 20723 F - 35207 Rennes Cedex
Contact:	Emilie FLOCH Phone +33 2 99 86 65 30 Fax +33 2 99 86 65 31 Email e.floch@agglo-rennesmetropole.fr
Thème	Déchets et Gestion des ressources naturelles
Durée	01/01/2010 – 31/12/2012
Coût total	2 289 402 €
Contribution CE	1 126 626 € (50%)
Localisation	Bretagne (France) – Porto (Portugal) – Brno (Rép. Tchèque)

1. CONTEXTE

L'augmentation croissante de la production de déchets et les capacités limitées des unités de traitement fait de la réduction des déchets une priorité pour toutes les villes européennes. Les déchets organiques constituent une cible particulière car ils représentent une faible source d'énergie et peuvent facilement être écartés des filières d'incinération.

Entre 300 et 600 kg de déchets solides sont produits par habitant et par an en Europe dont 100kg constituent des déchets organiques. 10% pourraient être évités en limitant les gaspillages alimentaires grâce à l'adoption d'« éco-gestes » lors des achats et de la préparation des repas. De plus 30 à 70% pourraient être compostés.

Les avantages d'une collecte séparée des déchets organiques auprès des ménages sont : d'éviter la mise en décharge des déchets biodégradables, d'améliorer le pouvoir calorifique des déchets solides restant et de générer une fraction de déchets biodégradables propre pour produire un compost de meilleure qualité.

Suite à la mise en place d'un système de collecte différencié, Rennes Métropole a lancé en 2005 une ambitieuse politique de réduction des déchets dont l'objectif est de réduire la quantité de déchets résiduels de 240 kg en 2005 à 200 kg par habitant et par an en 2011.

2. OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet a pour objectif de démontrer, conformément à la nouvelle Directive Cadre 2008/98/EC, qu'il est possible de réduire significativement la quantité de déchets organiques des ménages de manière contrôlée et durable.

Le projet encouragera les ménages des trois zones urbaines partenaires à limiter les gaspillages alimentaires et à favoriser les pratiques de compostage individuel ou collectif pour les déchets verts et alimentaires. Les actions seront mises en place dans les agglomérations de Rennes Métropole (France), Lipor (Portugal), et à Brno (République Tchèque).

Rennes Métropole prévoit d'impliquer plus de 50% de la population en habitat individuel et environ 25% de l'habitat collectif au cours des 8 prochaines années. Ce qui devrait conduire à une réduction de plus de 80% des déchets organiques.

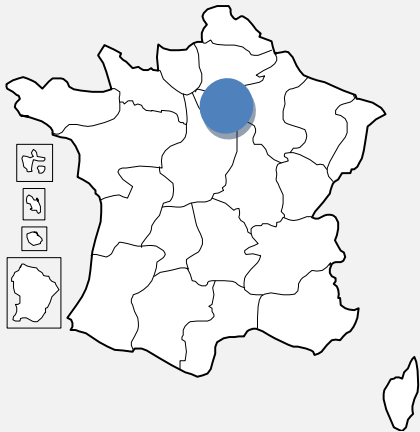
Le projet mettra en place des protocoles de mesure et des systèmes de contrôle adaptés pour vérifier que les cibles sont atteintes et pour informer des progrès réalisés.

La quantité et la qualité du compost produit seront assurées grâce à l'élaboration d'un ensemble de protocoles de suivi spécifiques. Le respect des normes européennes sera vérifié et l'efficacité des différents types de collecteurs utilisés pourra être comparée.

Le projet démontrera que les coûts nécessaires à la mise en place et au suivi des actions de réduction des déchets peuvent être compensés en quelques années par les économies sur les coûts de traitement.

Enfin, des campagnes de sensibilisation seront menées et des recommandations diffusées dans d'autres villes européennes.

Carte de localisation du projet



N° de projet

LIFE08 ENV/F/000487

Bénéficiaire

CNRS

Adresse: 3 rue Michel-Ange
F - 75794 Paris

Contact: Christian George
Phone +33 4 72 43 14 89
Fax +33 4 72 44 84 38
Email christian.george@ircelyon.univ-lyon1.fr

Thème

Gestion de la qualité de l'air et réduction du bruit
01/01/2010 – 31/12/2013

Durée

Coût total

4 018 190 €

Contribution CE

1 984 573 € (49.88%)

Localisation

Ile de France

1. CONTEXTE

Depuis la révolution industrielle, la qualité de l'air que nous respirons s'est considérablement détériorée. L'accroissement de la production industrielle et énergétique, la combustion de carburants fossiles et l'augmentation dramatique du trafic, contribuent tous à la pollution de l'air dans nos villes, qui à son tour peut provoquer de sérieux problèmes de santé.

La nécessité d'assurer une meilleure qualité de l'air est reconnue depuis plusieurs décennies, avec des actions mises en place à l'échelle nationale et européenne et aussi à travers la participation active dans des conventions internationales. Les émissions polluantes des usines d'incinération et de sources mobiles ont été réduites, la qualité du carburant améliorée et les obligations de protection environnementale intégrées aux secteurs du transport et de l'énergie.

La Commission a examiné l'adéquation de la législation actuelle avec les objectifs du 6^{ème} Programme d'Action pour l'Environnement (PAE) en 2020. Cette analyse a démontré que des impacts négatifs significatifs persisteront, même en considérant une mise en œuvre effective de la législation en cours. En effet, il existe des limites techniques concernant les réductions d'émission prévues, menant à un nivellement par le bas des scénarios de réduction, dès 2010. Par conséquent, il y a un réel besoin de nouvelles méthodes pour atteindre « des niveaux de qualité de l'air qui n'engendrent pas d'impact négatif significatif et de risque pour la santé humaine et l'environnement ».

Ces dernières années, les matériaux photocatalytiques auto-nettoyants et dépolluants ont été suggérés comme technologies d'atténuation concernant principalement les NOx et les COV (Composés Organiques Volatiles) aromatiques, dans les environnements urbains pollués. Les technologies associées ont été lancées sur le marché européen afin d'agir positivement sur la qualité de l'air urbain. Ces produits commerciaux sont basés sur les propriétés photocatalytiques d'une fine couche de TiO₂ déposée à la surface du matériau (tels que le verre, les pavés, etc.) ou intégrée dans des peintures ou du béton. Cependant, il semble que l'efficacité, et l'impact réel sur la qualité de l'air de ces relativement jeunes technologies, n'ont été jusqu'à maintenant démontrées que de manière très limitée avant leur arrivée sur le marché européen.

2. OBJECTIFS DU PROJET

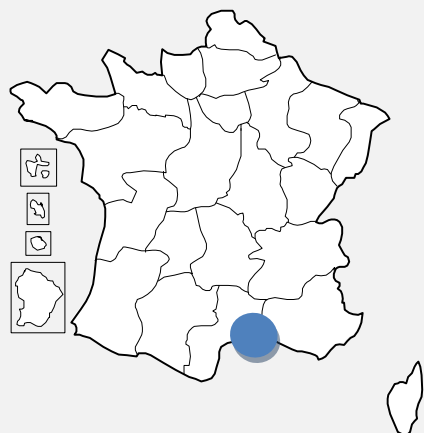
Ce projet a pour objectif de démontrer l'utilité des matériaux photocatalytiques pour la réduction de la pollution de l'air en environnement urbain. En évaluant et démontrant que l'efficacité de ces techniques dépolluantes a une réelle valeur ajoutée, aussi bien en terme d'élaboration des politiques (et d'application de la Stratégie européenne sur la qualité de l'air), qu'en termes économiques (en offrant une démonstration de la performance réelle d'une nouvelle technique).

Les résultats attendus sont :

- une série d'indicateurs associés au procédé photocatalytique,
- une évaluation des effets bénéfiques sur la qualité de l'air, dus à l'usage de matériaux de construction photocatalytiques ou dépolluants,
- des conseils sur la manière d'atteindre la meilleure amélioration de qualité d'air par le déploiement matériaux de construction photocatalytiques ou dépolluants.

Lutte contre les moustiques nuisants et vecteurs de maladies :
Proposition d'une gestion intégrée compatible avec le développement durable –
IMCM (Integrated Mosquitoes Control Management)

Carte de localisation du projet



N° de projet	LIFE08 ENV/F/000488
Bénéficiaire	EID Méditerranée
Adresse:	165, avenue Paul Rimbaud F - 34184 Montpellier Cedex 4
Contact:	Christophe LAGNEAU Phone +33 4 67 63 67 68 Fax +33 4 67 63 54 05 Email clagneau@eid-med.org
Thème	Gestion des zones sensibles – Environnement et santé
Durée	01/01/2010 – 30/06/2013
Coût total	4 338 652 €
Contribution CE	2 118 076 € (48.82%)
Localisation	Languedoc – Roussillon, PACA, Côte Atlantique, Guyane et Martinique

1. CONTEXTE

La lutte contre les moustiques nuisants ou vecteurs de maladies (*Diptera-Culicidae*) est une activité dont les enjeux socio-économiques, sanitaires et environnementaux sont considérables. En France étant donné l'importance des territoires concernés, cette mission de santé publique a été confiée à des organismes publics spécialisés.

Des événements récents, tels que l'épidémie historique de chikungunya à la Réunion, l'introduction et l'expansion d'espèces tropicales (*Aedes albopictus*) en Europe, à l'origine d'une première épidémie de chikungunya en Italie, ont abouti à une prise de conscience. Les autorités nationales et européennes face à l'urgente nécessité d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'impact sanitaire et environnemental des stratégies utilisées à ce jour souhaitent disposer d'outils d'aide à la décision dans ces domaines.

Les outils de lutte contre les moustiques doivent permettre de prévenir les risques d'apparition de phénomènes de résistance, faire face à la diversité des situations et aux possibles conséquences du changement climatique susceptibles de modifier la distribution des espèces nuisantes et des vecteurs potentiels. Ceci peut apparaître en contradiction avec la prise en compte de plus en plus vive des effets polluants des biocides utilisés. La Directive 98/8/EC sur les produits biocides a déjà réduit de manière drastique la panoplie des biocides disponibles.

2. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet a pour objectif de fournir aux autorités publiques en charge de la lutte contre les moustiques un outil d'aide à la décision et de gestion intégrée compatible avec le développement durable.

Les bénéficiaires prévoient d'utiliser leur laboratoire et leur expérience pour fournir une connaissance précise et actualisée de la présence des espèces cibles, de leur biologie et des milieux qu'elles colonisent, ruraux ou urbains. Des méthodes de lutte seront développées en parfaite adéquation avec les niveaux de risques sanitaires et environnementaux encourus à chaque étape des traitements.

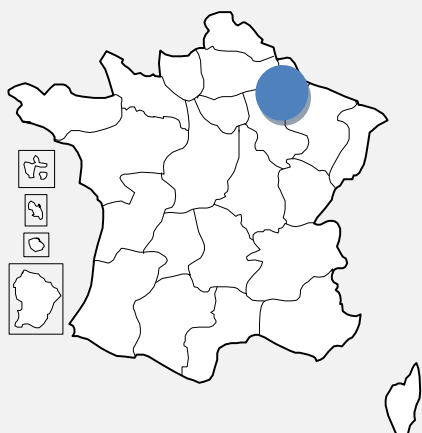
Le projet définira des procédures acceptées par tous les intervenants et respectueuses de l'environnement. Ces méthodes consistent à mettre en place des réseaux de piégeage pertinents, à mesurer l'efficacité biologique des méthodes de lutte, à faire des suivis des effets non intentionnels en particulier sur les espèces d'arthropodes non cibles en utilisant des outils, tels que les biomarqueurs, permettant l'évaluation de leur exposition aux biocides.

Une évaluation des seuils de nuisance basée sur la connaissance de la demande sociale sera menée à l'aide d'enquêtes sociologiques. La stratégie de communication sera optimisée.

La traçabilité des opérations sera assurée notamment grâce à un système d'information géographique (SIG) et permettra des analyses rétrospectives et prospectives.

Nouveau procédé de Pyrogazéification pour le traitement thermique et la valorisation des boues de station d'épuration – PYROBIO

Carte de localisation du projet



N° de projet

LIFE08 ENV/F/000489

Bénéficiaire

FINAXO Environnement

Adresse: 12 Allée des Missions
F - 51170 Fismes

Contact: Pascal Colignon
Phone +33 326 480 147
Fax +33 326 831 134
Email pascalcolignon@finaxo.fr

Thème

Traitement des eaux usées

Durée

01/01/2010 – 31/10/2011

Coût total

1 696 245 €

Contribution CE

845 409 € (49.84%)

Localisation

Champagne-Ardenne

1. CONTEXTE

Depuis la mise en place de la Directive 91/271/CEE sur le traitement des eaux urbaines résiduaires, la quantité de boues d'épuration générée dans l'UE a dramatiquement augmenté. Cette tendance devrait se poursuivre pour atteindre 20 millions de tonnes dans la prochaine décennie.

Les principes généraux de l'élimination des boues d'épuration sont définis dans de nombreuses lois nationales et européennes (Directive européenne 91/156/CE) et se réfèrent à la gestion des déchets en général. Ces principes sont basés sur une organisation politique de la gestion des déchets menée par les Etats membres, privilégiant, dans la mesure du possible, les actions de traitement, de valorisation et de récupération de matière (politique de développement durable). Des actions doivent être menées sans menacer la santé humaine et l'environnement.

Les procédés actuels d'élimination et de traitement des boues d'épuration (incinération, enfouissement, épandage, etc...) ne sont désormais plus suffisants pour répondre à leur volume en croissance constante. Leurs limites financières et environnementales requièrent le développement d'un nouveau procédé industriel, respectueux de l'environnement, pour l'élimination, le traitement et la valorisation des boues d'épuration.

2. OBJECTIFS DU PROJET

FINAXO Environnement a breveté un procédé innovant pour le traitement par la chaleur et la valorisation énergétique des déchets organiques par pyrogazéification. Ce procédé a déjà été testé sur les liqueurs résiduelles de la distillation de bettraves. Le projet LIFE+2008 PYROBIO permettra aux bénéficiaires de démontrer l'adaptabilité et la répliquabilité de ce procédé à d'autres déchets organiques – boues d'épuration – et de valider les tests de laboratoire.

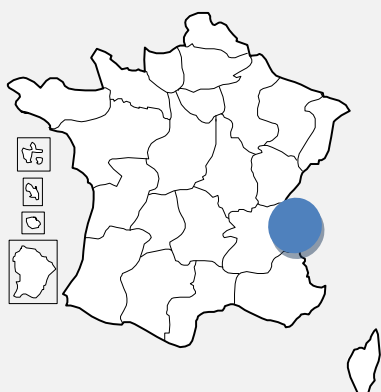
Le système PYROBIO remplit les obligations de développement durable et de management intégré des ressources, puisque, en chauffant les boues d'épuration, l'énergie générée est utilisée par ce même procédé (gaz réutilisé en circuit fermé).

Les objectifs principaux du projets sont de :

- Réduire de 20% le coût de traitement, d'élimination et de valorisation des boues provenant de station d'épuration
- Réduire l'impact environnemental du traitement et de l'élimination en diminuant les émissions de gaz polluants et de CO2 de 100%. Le procédé PYROBIO, contrairement à l'incinération, ne rejette pas de dioxines à hautes températures. Il n'y a pas de digestion complète des matières organiques et très peu de résidus carbonés sortant du réacteur de pyrolyse.
- Diminuer la quantité de déchets résiduels de 20%.
- Accroître la production d'énergie de 20 à 30% afin d'atteindre l'autosuffisance énergétique.
- Sensibiliser les citoyens et les gestionnaires de STEP aux problèmes du traitement et de la valorisation des boues d'épuration.
- Enfin, d'un point de vue sociétal, être mieux accepté par la population du fait des faibles émissions générées et par conséquent, du suivi simplifié de ces émissions.

Procédé Prototype de tri des refus lourds d'une installation de Tri Mécano-Biologique (TMB) des déchets ménagers – OVADE-Plus

Carte de localisation du projet



N° de projet	LIFE08 ENV/F/000490
Bénéficiaire	Syndicat Mixte de traitement des déchets
Adresse	Norélan 231 Avenue de Parme 60127 F - 01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Contact	Gérard Peau Phone +33 4 74451470 Fax +33 4 74450603 Email : organom@organom.fr
Thème	Traitement des Déchets municipaux
Durée	01/01/2010 – 31/12/2011
Coût total	2 382 354 €
Contribution CE	1 191 177 € (50%)
Localisation	Rhône-Alpes

1. CONTEXTE

Le 6ème Programme d'Action pour l'Environnement de l'UE a identifié la gestion durable des déchets comme l'une de ses 4 priorités, et le recyclage comme l'une de ses 7 stratégies clés.

Actuellement, la tendance à l'accroissement de la quantité des déchets est continue en Europe, et ne montre aucun signe d'inversion.

Il est donc urgent d'introduire des procédés faisant un usage maximal des déchets, afin de stopper le gaspillage engendré par la mise en décharge des déchets.

Plus de 50% de la masse globale des déchets ménagers dans le périmètre couvert par le projet, représente de la matière biodégradable (appelé 'biodéchets').

Dans le cadre d'une utilisation durable des ressources naturelles, ORGANOM a décidé de construire une unité de méthanisation afin de prendre en charge 90,000 t de déchets ménagers par an. L'objectif prioritaire d'ORGANOM est de tenter par ce procédé, de faire un usage maximal de la matière organique par le biais d'unités de traitement mécano-biologique améliorées (méthanisation / compostage : usage sécurisé comme amendement organique et comme source d'énergie. Le 2^{ème} objectif est de minimiser le volume de déchets mis en décharge en s'assurant que les matériaux inertes contenus dans les refus lourds soient séparés et réutilisés.

L'équipement de tri et de compostage ORGANOM prend en charge les Déchets Ménagers Résiduels (DMR). Il comprend, en amont du digesteur, une unité de tri mécanique qui produit des refus. Cette unité de tri mécanique n'est à l'évidence pas parfaite : une certaine portion de la Matière Organique Degradable (MOD) finira dans le refus et vice versa, certains refus finiront dans les MOD.

ORGANOM a pour objectif ambitieux de trouver une solution fiable, employant une technologie de pointe, afin que les MOD soient séparées aussi minutieusement que possible, des matières non organiques contenues dans les DMR.

2. OBJECTIFS DU PROJET

OVADE-Plus entreprend de démontrer qu'il est possible, sur la base d'une collecte sélective de biodéchets, de recycler près de 60% de tous les déchets ménagers, en minimisant ainsi les volumes envoyés en décharge, et maximisant les quantités réutilisables.

Le projet OVADE-Plus implique un tri perfectionné de déchets lourds et rend possible de :

- Extraire les matériaux inertes présents dans les déchets (gravats, sédiments, pierres, verre, etc.) afin qu'il soient recyclés ou envoyés en centre de tri (classe 3 pour les déchets non dangereux).
- Extraire le reste de la matière organique afin d'augmenter le potentiel de recyclage : plus de biogaz et donc plus d'électricité produite et plus de compost

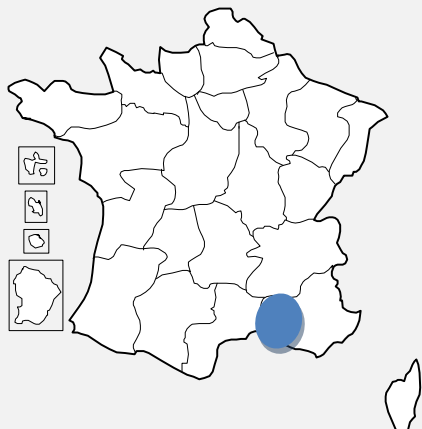
De la sorte, seuls les déchets lourds qui ne peuvent être réutilisés seront envoyés en décharge. OVADE-Plus réduira de 10% les quantités de déchets envoyées en décharge. Cela représente une augmentation de 8% dans le tonnage de déchets réutilisables.

Les résultats attendus de OVADE- Plus sont :

- 4,750 tonnes/an de matière organique polluée, remise dans les unités de méthanisation pour produire du biogaz, des matériaux inertes propres, et du compost.
- 2,450 tonnes/an de matériaux inertes envoyés en décharge, permettant d'économiser les coûts associés. Ces matériaux peuvent être réutilisés comme gravats et remblais.

Mise en Place d'un Outil de d'éco-conception collaboratif adapté au secteur des hélicoptères – CORINE

Carte de localisation du projet



N° de projet

LIFE08 ENV/F/000492

Bénéficiaire

EUROCOPTER

Adresse: Aéroport Marseille-Provence
F - 13725 Marignane Cedex

Contact: Jacques Le Sauce
Phone +33 4 42 85 83 96
Fax +33 4 42 85 86 05
Email Jacques.le-sauce@eurocopter.com

Thème

Produits respectueux de l'environnement – Eco-conception – Produits financiers verts

Durée

11/01/2010 – 30/12/2011

Coût total

3 576 266 €

Contribution CE

1 624 588 € (45.43%)

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

1. CONTEXTE

La branche industrielle "hélicoptère" (comme celles de l'aéronautique, automobile, de l'électrique et/ou de l'électronique) est sujette à d'importantes réglementations environnementales. Les PME concernées, qui ont un devoir croissant d'information sur les caractéristiques environnementales de leurs produits, ne sont ni prêtes, ni équipées pour cela (manque d'expertise, de financement, d'outils). L'évaluation de l'impact environnemental, mesuré selon le cycle de vie du produit ou procédé, est un exercice compliqué, et de nombreux outils méthodologiques et logiciels d'éco-conception (coopératifs ou non) ont été développés. Mais leur usage est freiné par leur inadéquation aux pratiques de ces secteurs.

La branche "hélicoptère", appuyée par son leader Eurocopter, à commencer à évaluer sa conformité aux contraintes environnementales (REACH, DEE, RoHS, COV, CMR, SEVESO, ...) et s'investit de plus en plus dans un procédé d'éco-conception. Cependant, l'évaluation environnementale de certains procédés utilisés sont ardues. C'est le cas des éléments métalliques et composites, comme par exemple les traitements de surface, la peinture, l'assemblage-collage). Ces difficultés sont amplifiées par le fait que ces procédés sont souvent menés par un grand nombre de PME sous-traitantes très hétérogènes.

Un outil est nécessaire : porteur de changements, banque de données réglementaires, orientant les choix vers des procédés de substitution verts et satisfaisant les attentes techniques et fonctionnelles.

2. OBJECTIFS DU PROJET

Avec CORINE, les PME disposeront d'un outil d'éco-conception innovant, interactif et facile d'usage, selon un Système de Management Environnemental Orienté Produit (POEMS), fournissant une aide à la décision partagée.

Dans ce cadre les partenaires exploiteront les synergies des systèmes internationaux existants ; adapteront le système d'éco-conception national à leurs besoins ; compléteront ces systèmes par des fonctionnalités innovantes ; partageront les résultats avec les chaînes d'approvisionnement d'autres secteurs complémentaires ; formeront les gestionnaires et les équipes techniques ; diffuseront les résultats aux PME d'Europe et aux acteurs majeurs du secteurs.

Pour cela un consortium a été mis en place autour d'un Constructeur européen majeur et les PME associées. Il travaillera en collaboration avec des partenaires de recherche et de développement expérimentés et hautement qualifiés.

Concernant les objectifs environnementaux liés à CORINE, les partenaires ont décidé de :

- Privilégier les technologies à base de poudre pour utiliser moins de solvants organiques (COV)
- Minimiser les refus de fabrication (les technologies à base de poudre rendent cet objectif plus aisé)
- Déterminer les paramètres basiques des impacts environnementaux (matériaux dangereux, consommation d'énergie, recyclabilité)

Ainsi, les réductions attendues sont les suivantes :

- 90% des solvants rejetés (grâce aux peintures en poudre et nouveaux traitements de surfaces.
- 30% des déchets dangereux produits (meilleure sélection/usage/recyclage des matières premières) -
- 5 % de l'énergie consommée (paramètre le plus difficile à améliorer du fait du besoin de matériaux très performants à haute température)
- 10 % des émissions de carbone (réduction du poids de matière première).

La récupération d'énergie des décharges comme contribution à la lutte contre le réchauffement climatique - CLIM WASTENER

	N° de projet	LIFE08 ENV/B/000040
	Bénéficiaire	VERDESIS S.A.
	Adresse	18 rue du manège B - 1301 BIERGES
	Contact	Mr. Xavier LOMBARD Phone + 32 10 43 46 68 Email Xavier.lombard@verdesis.com
	Thème	Gestion des déchets
	Durée	31/12/2009 - 30/12/2012
	Coût total	2 654 446 €
	Contribution CE	1 327 223 € (50 %)
	Localisation	Brabant (Wallonie) – La Ciotat (PACA)

1. CONTEXTE

Dans l'Union Européenne 1,8 milliards de tonnes de déchets sont produits chaque année ce qui correspond à environ 3,5 tonnes par personne. Une part significative de cette quantité est simplement mise en décharge.

Dans les conditions d'absence d'oxygène qui règnent dans la masse d'une décharge, l'activité des micro-organismes dégage un mélange de 50% de méthane et 50% de CO₂ qui sont tout deux des gaz à effet de serre.

Un certain nombre de décharges valorisent déjà le biogaz ainsi produit, principalement via des moteurs à explosion pour produire de l'électricité. Ce processus sous-utilise le potentiel énergétique des décharges car la chaleur produite durant le cycle n'est pas valorisée. De cette façon le rendement électrique global n'atteint pas les 30%.

2. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif de ce projet d'innovation et de démonstration est de mettre en lumière les bénéfices qui peuvent être tirés d'une valorisation optimale du potentiel électrique en couplant une turbine fonctionnant au gaz avec une turbine utilisant les gaz de combustion. L'intégration d'un Organic Rankine Cycle permet de valoriser la chaleur habituellement perdue par une turbine à gaz.

Le cycle combiné proposé dans le cadre de ce projet doit permettre d'augmenter d'environ 10% le rendement électrique et d'atteindre donc un rendement de 40%. Cette amélioration de rendement contribue aussi à la réduction globale des émissions de CO₂.

L'objectif final du projet est d'utiliser ce nouveau cycle combiné à grande échelle sur d'autres sites, d'abord dans des conditions similaires et ensuite dans d'autres conditions sur de nombreux sites industriels.

Une unité pilote sera développée sur le site de la décharge de La Ciotat (France,) déjà équipé pour la valorisation des gaz de décharges. 18 micro-turbines existantes y seront combinées à 3 Organic Rankine Cycles.

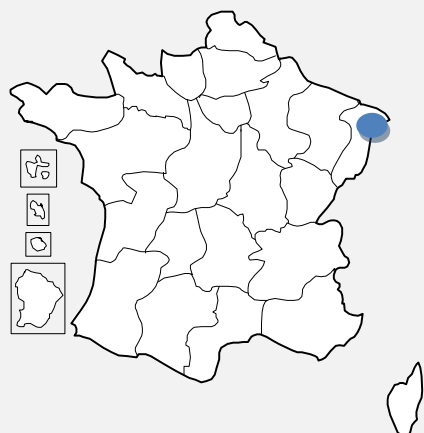
Les résultats du projet comporteront, entre autres, le prototype lui-même, les résultats des tests d'évaluation du prototype, la mise au point de la technologie pour passer à une phase industrielle, la dissémination des résultats et de la technologie ainsi qu'une évaluation du nombre d'installations qui seront mises en place suite à cette expérience.

II - LIFE+ Volet "Nature"

- LIFE08 NAT F 000471 - Rohrschollen Island (Ville de Strasbourg)
- LIFE08 NAT F 000473 - Life Chiro Med (Parc naturel régional de Camargue)
- LIFE08 NAT F 000474 - Life+TétrasVoges (Région Lorraine)
- LIFE08 NAT F 000475 - Life+ Tortue d'Hermann (Agence Régionale Pour l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- LIFE08 NAT B 000033 - LOMME (Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement)

Restauration de la dynamique des habitats alluviaux rhénans sur l'île du Rohrschollen - Rohrschollen island

Carte de localisation du projet



N° de projet	LIFE08 NAT/F/000471
Bénéficiaire	Ville de Strasbourg
Adresse:	1 Parc de l'Etoile F - 67076 Strasbourg Cedex
Contact:	Mr Frédéric Lonchamp Phone +33 3 88 43 61 77 Fax +33 3 88 60 96 70 Email : frederic.Lonchamp@cus-strasbourg.net
Thème	Nature
Durée	01/01/2010 – 31/12/2014
Coût total	2 080 000 €
Contribution CE	1 040 000 € (50 %)
Localisation	Strasbourg

1. CONTEXTE

Parmi la grande diversité des écosystèmes des grandes plaines fluviales européennes, le plus riche et la plus complexe est la forêt galerie. Ce long couloir forestier jalonne les rives des fleuves issus des Alpes. Ses terres sont régulièrement inondées. Son aspect de forêt vierge est dû à sa richesse en espèces ligneuses (arbres, arbustes, draperies de grandes lianes).

Ces forêts régressent de nos jours, suite aux grands travaux de domestication réalisés au cours des dernières décennies. En conséquence, les quatre grands fleuves européens issus de la chaîne alpine (Rhin, Rhône, Danube, Pô) ont vu disparaître la plus grande partie de leurs forêts riveraines.

L'île du Rohrschollen, située sur le Rhin supérieur à une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau de Strasbourg est représentative des forêts alluviales rhénanes, écosystème rare au niveau national et européen, caractérisé par l'habitat prioritaire 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* et l'habitat 91F0 Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (*Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*). L'île du Rohrschollen abrite en outre plusieurs espèces et habitats inscrits aux annexes I et II de la Directive Habitats, et à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Ces habitats clés sont cependant en train de disparaître.

Ceci est principalement dû à la rareté d'inondations dynamiques du Rhin (la dernière date de 1999) et leur caractère statique (montée lente des eaux par l'aval) ne sont pas suffisants pour avoir un effet bénéfique sur l'hydrosystème et les habitats associés.

En effet, aujourd'hui les inondations n'envahissent l'île que dans le cadre de la rétention des crues du Rhin, assurée par les gestionnaires français et allemands. Cela engendre une disparition progressive des premiers stades de la succession végétale et simplifie la mosaïque spatio-temporelle par extension des unités forestières à bois dur et ralentissement de leur dynamique de renouvellement.

2. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet a pour objectif de rétablir sur l'île du Rohrschollen un régime de crues dynamiques, calqué sur le rythme hydrologique du Rhin.

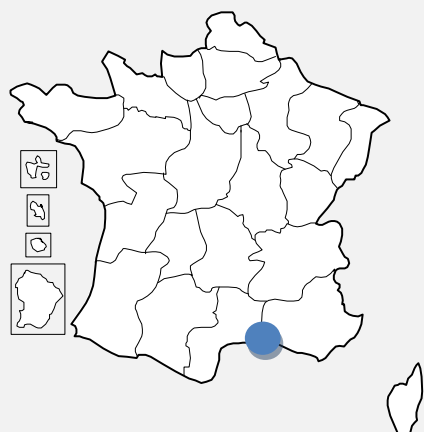
La principale action à mener concerne la création d'un ouvrage de prise d'eau sur la partie Sud de l'île, permettant d'alimenter le réseau hydrographique du Bauerngrundwasser directement depuis le Rhin. Cet ouvrage assurera une injection de débit varié de 5 à 80 m³/s, suivant les conditions hydrologiques naturelles du Rhin. La connectivité entre le réseau hydrographique de l'île et le Rhin sera assurée par des travaux complémentaires sur les deux bras secondaires du cours d'eau principal, afin de rétablir des échanges effectifs avec le fleuve.

Le projet contribuera dans une plus large mesure à restaurer et perpétuer les remarquables forêts galerie présentes le long des quatre principales rivières prenant naissance dans les Alpes. Il se basera sur la présence et d'habitats de bois de saule, et d'aulne sur le site du Rohrschollen, habitats essentiels pour la régénération de la dynamique alluviale de la forêt, mais de plus en plus rares.

En restaurant ces habitats clés, le projet ambitionne également de favoriser plusieurs espèces inscrites aux annexes I et II des Directives habitats et Oiseaux. Celles-ci comprennent le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), la Grande Aigrette (*Egretta alba*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et la Loche de rivière (*Cobitis taenia*), qui est rare sur le secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch du département du Bas-Rhin.

Conservation et gestion intégrée de deux espèces de chauves-souris dans la région méditerranéenne française - Life Chiro Med

Carte de localisation du projet



N° de projet	LIFE08 NAT/F/000473
Bénéficiaire	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
Adresse:	Mas du Pont de Rousty F - 13200 Arles
Contact:	Mr Gaël Hemery Phone +33 490 971 040 Fax +33 490 971 207 Email : espaces.naturels@parc-camargue.fr
Thème	Nature
Durée	01/01/2010 – 31/03/2014
Coût total	2 320 060 €
Contribution CE	1 160 030 € (50 %)
Localisation	Camargue, Alpilles, Gorges du Gardon

1. CONTEXTE

Les chauves-souris sont fortement menacées en Europe et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ainsi que le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) sont particulièrement touchés. Ces deux espèces sont listées à l'annexe II de la Directive Habitats. Avec un total de 750 femelles, la population reproductrice du Grand Rhinolophe en Camargue est primordiale pour le maintien de l'espèce dans le sud de la France, représentant 24 % de l'effectif reproducteur de la population méditerranéenne française.

La plupart des gîtes utilisés par le Grand Rhinolophe sont également occupés par le Murin à oreilles échancrées ; ces deux espèces ont des exigences écologiques relativement proches, donc chaque action ayant un effet sur une espèce en aura également sur l'autre. Ce projet concerne par conséquent les deux espèces.

Le périmètre du projet consiste en un réseau de six sites Natura 2000, centré sur la Camargue géologique, ainsi que deux zones naturelles situées à proximité. Ils sont connus pour abriter quelques 550 individus de chacune des deux espèces, mais un plus grand nombre d'individus viennent s'y alimenter.

2. OBJECTIFS DU PROJET

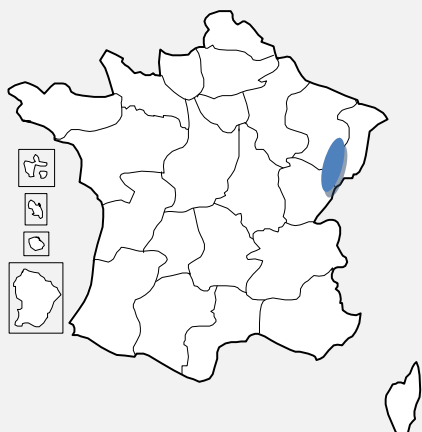
Le projet cherche à renforcer, améliorer et suivre le statut de conservation des populations des deux espèces en Camargue. Il a pour objectif de conserver et améliorer la qualité d'au moins huit colonies de reproduction et gîtes d'hivernage, à travers une protection physique et/ou réglementaire. Il permettra de mettre en place un réseau de gîtes de reproduction en aménageant 15 bâtiments supplémentaires ; 80 bâtiments et 250 cavités seront prospectés à la recherche de nouvelles colonies. Au total, ce sont 20 km de corridors boisés qui seront créés afin d'augmenter les aires d'alimentation. La gestion de celles-ci sera accrue via l'extension de sites Natura 2000, en incluant des habitats importants, et en proposant des mesures de gestion sur des sites d'alimentation identifiés via télémétrie.

Un outil de traitement de données innovant et prédictif sera créé pour faciliter la gestion. Le projet améliorera aussi la disponibilité alimentaire en déterminant les pratiques pastorales favorables aux chauves-souris puis en les promouvant auprès des propriétaires et des éleveurs de bétail.

La mortalité routière sera étudiée en testant des systèmes de traversée de route à des endroits « à hauts risques », c'est-à-dire à proximité de colonies de reproduction ou entre deux sites stratégiques. Le projet cherchera à attirer l'attention des gestionnaires, des scientifiques et du grand public vis-à-vis des chauves-souris et de leur conservation, en particulier au sujet de leurs exigences en terme de gîtes et d'alimentation. Des outils de communication seront mis au point, allant des marques-pages destinés au grand public, aux séminaires techniques et aux guides pour les spécialistes.

Des forêts pour le Grand Tétrás - Lifeplus Tétrás Vosges

Carte de localisation du projet



N° de projet	LIFE08 NAT/F/000474
Bénéficiaire	Conseil Régional de Lorraine Direction de l'Environnement et du Développement Durable
Adresse:	Place Gabriel Hocquard F - 57036 Metz Cedex 1
Contact:	Marie-Claire Gomez Phone +33 3 87 31 81 55 Fax +33 3 87 31 81 54 Email : marie-claire.gomez@lorraine.eu
Thème	Nature
Durée	01/01/2010 – 31/12/2013
Coût total	2 733 040 €
Contribution CE	1 364 640 € (49.93%)
Localisation	Vosges (Lorraine et Alsace)

1. CONTEXTE

Le Grand Tétrás (*Tetrao urogallus*) est le plus grand membre de la famille des Tétraoonidés.

Il a des exigences très spécifiques concernant son habitat, ayant besoin de vieilles forêts de conifères pourvues d'une structure intérieure riche et d'une végétation au sol dense, composée d'espèces du genre *Vaccinium* sous une légère canopée. Les Grands Tétrás évitent les forêts denses et jeunes, qui ne fournissent ni couverture, ni nourriture et empêchent le vol plutôt lourd de ces oiseaux. L'espèce est menacée par :

- la dégradation de son habitat, particulièrement par la conversion de forêts naturelles en plantations de bois de construction monospécifiques ;
- le nombre accru de petits prédateurs comme le renard roux (*Vulpes vulpes*) ;
- la collision avec des barrières, et dans quelques secteurs,
- une chasse excessive.

Autrefois retrouvé partout dans la ceinture de résineux parcourant le nord de l'Europe, l'effectif de l'espèce a chuté à travers le continent, disparaissant même dans certains secteurs. Le massif des Vosges dans le Nord-Est de la France est maintenant la limite occidentale de sa distribution et le dernier refuge la sous-espèce des Vosges (*Tetrao urogallus major*) au niveau interrégional (Alsace/Lorraine). Cependant, seule une centaine d'individus y subsiste, la population ayant diminué de façon drastique au cours de ces dix dernières années. Depuis 2007, la région Lorraine est engagée dans la mise en œuvre de mesures d'urgence favorables à la survie du Grand Tétrás. Ces actions feront partie du plan interrégional de préservation des forêts à haute valeur écologique.

2. OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet se focalisera sur le maintien d'habitats favorables mais également sur le redéploiement de zones de tranquillité nécessaires à la survie et au développement du Grand Tétrás, l'espèce la plus emblématique des forêts vosgiennes et de leur biodiversité.

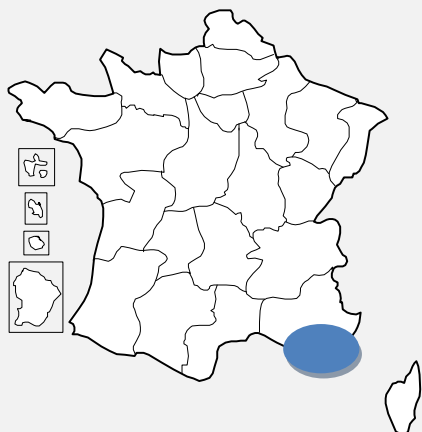
Résultats attendus :

- Mise en place d'une politique de gestion des forêts adaptée aux exigences du Grand Tétrás, incluant l'établissement de zones de vieillissement naturelles (« îlots de vieillissement », 900 ha), la formation des gestionnaires forestiers et la diffusion d'un guide forestier ;
- Instauration de zones de quiétude dans les zones de présence de l'espèce, en limitant leur accès durant certaines périodes et en redirigeant certains chemins touristiques ;
- Sensibilisation des touristes et du grand public aux menaces existantes vis-à-vis du Grand Tétrás.

Le projet visera aussi à démontrer qu'il est possible d'allier la protection d'une espèce et de son milieu avec la poursuite de l'activité économique. Il aura donc comme objectif de mettre en œuvre des pratiques visant à encourager un développement économique, social et touristique compatible avec l'augmentation de la population vosgienne de Grand Tétrás. Les actions spécifiques cherchant à améliorer l'état de conservation du Grand Tétrás bénéficieront également à toute l'avifaune forestière. De plus, le projet fournira une contribution majeure au plan national de conservation du Grand Tétrás qui est actuellement en préparation.

Vers une gestion intégrée favorable à la tortue terrestre dans le Var - création d'outils pour les gestionnaires d'espaces naturels en Europe - Tortue d'Hermann

Carte de localisation du projet



N° de projet	LIFE08 NAT/F/000475
Bénéficiaire	Agence Régionale pour l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur
Adresse:	Avenue Léon Foucault Immeuble le Levant BP 432000 - F - 13591 Aix-en-Provence
Contact:	Frédéric PETENIAN Phone +33 4 42 90 90 90 Fax +33 4 45 90 90 91 Email : f.petenian@arpe-paca.org
Thème	Nature
Durée	01/01/2010 – 31/12/2014
Coût total	2 768 438 €
Contribution CE	1 384 219 € (50 %)
Localisation	Var

1. CONTEXTE

La tortue d'Hermann est dotée d'une image extrêmement positive qui confère à cette espèce un immense capital sympathie. Considéré comme un animal domestique, tout le monde aime la tortue. Pourtant, ses effectifs en régression permanente et la raréfaction des habitats favorables la placent au rang d'espèce rare et menacée. Ceci est vrai sur l'ensemble de sa distribution géographique et tout particulièrement dans le Var où se situe la dernière population de France continentale.

Un plan national de restauration de l'espèce, en cours de validation par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), a mis en valeur un manque de connaissance sur la définition des milieux qu'elle occupe prioritairement, ses préférences alimentaires et ses rythmes d'activité.

Le département du Var présente plusieurs menaces récurrentes portant atteinte à l'habitat et aux populations de l'espèce, notamment la destruction et la fragmentation de ses habitats par l'urbanisation, la dégradation de ses habitats qui se transforment en broussailles et forêts ou alors convertis à l'agriculture intensive, la destruction de populations par le feu, la mortalité due aux engins agricoles ou de débroussaillage et d'entretien forestier, la capture d'individus sauvages, la prédation par les chiens, et une absence générale de considération (dans la planification urbaine par exemple) des exigences écologiques de cette espèce menacée.

2. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet est de maintenir dans les endroits où cela est possible, et augmenter les populations actuellement fragmentées de Tortue d'Hermann dans le Var, à travers une gestion améliorée et des mesures de protection. On espère ainsi accroître la survie à long terme de ces populations, en particulier celle des populations les plus menacées.

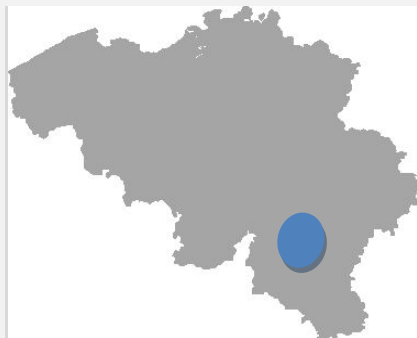
L'équipe du projet concevra, développera et expérimentera des outils de gestion pour la protection de l'espèce. Ces outils seront choisis pour leur capacité à prendre en compte chacune des menaces portant sur l'espèce d'une manière intégrée.

Les résultats attendus comprennent l'ouverture de plus de 500 ha d'habitats, la validation d'une technique de renforcement de la strate herbacée, l'optimisation des interfaces entre espaces ouverts et espaces fermés (25 enclos, 600 m plantation de haies), la création de 10 points d'eau, et la contractualisation et conventionnement avec les acteurs locaux et les propriétaires.

Les actions testées au cours du projet auront également une valeur démonstrative auprès des gestionnaires en charge d'autres sites où se trouve la Tortue d'Hermann – notamment dans le Var, en Corse, en Espagne et en Italie.

Le projet cherchera à modifier la perception et les attitudes envers l'espèce au sein de l'administration, des élus et des décideurs, tout comme auprès du grand public. Cela ira dans le sens de la prise en compte de la conservation de la tortue lors des décisions relatives à l'aménagement du territoire et modifiera les comportements qui menacent les populations sauvages et leurs habitats. Un autre résultat attendu est la diminution des captures de tortues sauvages, de la prédation par les chiens, et des relâchers incontrôlés d'individus captifs.

Restauration des habitats naturels dans le Bassin de la Lomme et zones adjacentes – LOMME



Projet n°	LIFE08 NAT/B/000033
Bénéficiaire	Direction Générale Opérationnelle 3 : l'Agriculture, Ressources Naturelles et de l'Environnement
Adresse	Av. Maréchal Juin, 23 B - 5030 GEMBLoux
Contact	Mr. Pierre GERARD Phone + 32 81 62 64 38 Email Pierre.gerard@spw.wallonie.be
Thème	Nature
Durée du projet	31/12/2009 - 30/12/2014
Coût total	2 599 050 €
Contribution CE	1 299 525 € (50 %)
Localisation	Wallonie (Ardennes)

1. CONTEXTE

La Lomme est une rivière belge dont le bassin supérieur est situé sur le plateau de Libin au centre de l'Ardenne en Région Wallonne. Ce plateau est situé entre deux autres plateaux portant des tourbières et qui ont déjà fait l'objet de travaux de restauration des tourbières dans le cadre de projets LIFE antérieurs (Plateau de St-Hubert et de la Croix-Scaille).

Le bassin de la Lomme héberge un complexe d'habitats tourbeux et humides repris dans la Directive Habitats : boulaies sur tourbe, aulnaies riveraines, tourbières, landes humides, tourbières de transition, mégaphorbiaies des prairies humides et des bords de cours d'eau ainsi que des habitats associés comme les landes sèches, les prés de fauche montagnards et les pelouses acidoclines. Les tourbières hébergent des espèces rares comme l'orchis des sphaignes ou la bruyère quaternée.

Cette zone a été désignée comme une zone spéciale de conservation. Cependant les habitats et les espèces sont menacés par la fragmentation des habitats, la plantation de résineux exotiques, l'assèchement des sols et la sylviculture qui dégradent les sols et le bilan hydrique.

2. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet est de restaurer les habitats ciblés : mettre fin aux menaces qui pèsent sur les sites, restaurer leur qualité biologique et leur surface et rétablir la connectivité entre les sites fragmentés. La restauration de l'exploitation des taillis et la promotion d'une sylviculture plus extensive font partie des objectifs du projet. La sensibilisation des collectivités locales est une des actions prévues.

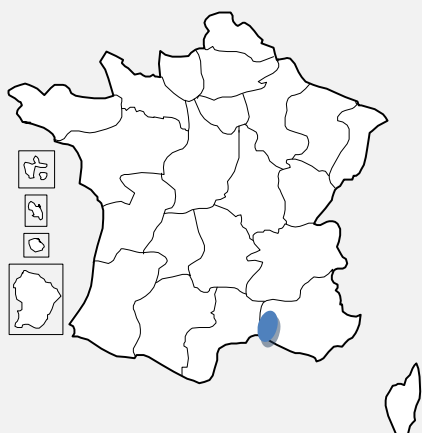
Les résultats du projet devraient être la restauration de 230 hectares d'habitats humides et sur sols tourbeux ainsi que de 20 hectares de forêt feuillue naturelle. 40 hectares de terrains devraient pouvoir être achetés afin d'en assurer une gestion optimale dans l'avenir.

III - LIFE+ Volet "Biodiversité"

- LIFE08 NAT F 000478 - URBANBEES (Institut National de la Recherche Agronomique)

Elaboration d'un plan de gestion des espaces verts, pour la préservation des abeilles sauvages en zones urbaines et périurbaines – URBANBEES

Carte de localisation du projet



N° de projet	LIFE08 NAT/F/000478
Bénéficiaire	INRA
Adresse:	UMR406 Abeilles et Environnement Site Agroparc, Domaine Saint-Paul F - 84914 Avignon Cedex 9
Contact:	Bernard Vaissière Phone +33 4 32 72 20 67 Fax +33 4 32 72 20 72 Email bernard.vaissiere@avignon.inra.fr
Thème	Nature
Durée	01/01/2010 – 31/12/2014
Coût total	2 171 842 €
Contribution CE	1 084 196 € (49.92%)
Localisation	Provence-Alpes-Côte d'Azur

1. CONTEXTE

Le service de pollinisation fourni par les abeilles, qui concerne près de 80% de la flore sauvage et 70% des cultures d'Europe, a un impact estimé à 4.2 milliards d'euros pour l'Europe des 25 en 2005 (Gallai et al. 2009 Ecol. Econ. 68:810-829).

Il y a près de 2 500 espèces d'abeilles en Europe. Cependant, des études récentes ont confirmé l'important déclin déjà observé de ces populations, aussi bien en terme d'abondance que de diversité (Biesmiejer et al. 2006 Science 313:351-354).

De récents travaux ont montré que les habitats urbains peuvent accueillir un grand nombre d'espèces d'abeilles sauvages (Matteson et al. 2008 Ann. Entomol. Soc. Am. 101:140-150) et que ceux-ci peuvent représenter une refuge temporaire ou permanent pour certains animaux et espèces de plantes.

2. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet LIFE Biodiversité URBANBEES mènera un projet de démonstration pour la conservation des abeilles sauvages dans la communauté urbaine du Grand Lyon en France. Il espère donc promouvoir des actions de conservation et d'augmentation de la biodiversité d'abeilles sauvages dans les habitats urbains à travers l'Europe.

A ces fins, URBANBEES développera et mettra en place un plan d'actions, principalement basé sur des équipements de nidification spécifiques et des méthodes de gestion appropriées dans les parcs et zones récréatives.

Un réseau de corridors biologiques sera développé entre les sites du projet sur près de 8 000 m².

Ces mesures ont 2 objectifs : augmenter le nombre d'habitats favorables aux abeilles sauvages et réduire l'isolement génétique des populations individuelles.

Ce plan inclura une assistance au changement des pratiques conventionnelles de gestion des parcs et aires récréatives en zones urbaines afin de favoriser le retour et le rétablissement des espèces végétales et animales indigènes, ainsi que de combattre les espèces invasives.

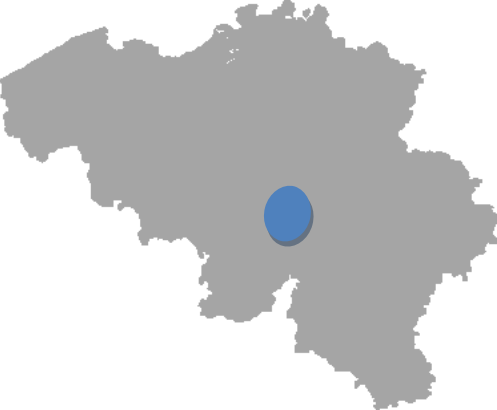
Des recommandations seront formulées dans 10 zones urbaines du Grand Lyon. Ce test mènera à la validation d'un plan d'actions, reproductible dans d'autres villes européennes. Il sera diffusé vers 20 villes cibles à travers l'Europe afin de développer une prise de conscience.

Le projet aura aussi pour but de sensibiliser 200 000 habitants des zones urbaines, à travers des actions directes d'information sur les abeilles, leur importance écologique et économique. Ces actions tenteront aussi de favoriser plus généralement la cohabitation de l'homme et de la nature dans les villes.

IV - LIFE+ Volet "Information et Communication"

- **LIFE08 INF B 00052 - AlterIAS (Faculté Universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux)**

Accroître la prise de conscience pour réduire, en Belgique, les introductions de plantes invasives par l'horticulture - AlterIAS

	N° de Projet	LIFE08 INF/B/000052
	Bénéficiaire	Faculté Universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx)
	Adresse	Passage des Déportés, 2 B - 5030 GEMBOUX
	Contact	Professeur Grégory MAHY Phone +32 81 61 48 17 Email Mahy.g@fsagx.ac.be
	Thème	Information Communication
	Durée du projet	31/12/2009 - 30/12/2013
	Coût total	1 010 804 €
	Contribution CE	501 482 € (50 %)
	Localisation	Namur (Wallonie)

1. CONTEXTE

Les dommages causés à la biodiversité indigène par les espèces invasives exotiques peuvent être catastrophiques et cette situation nécessite donc des mesures spécifiques pour réduire ou éradiquer ces espèces. L'industrie horticole en Europe, et ailleurs dans le monde, a mis à la disposition du public et des jardiniers amateurs une large gamme d'espèces de plantes exotiques : en Europe plus de 17.000 espèces et variétés de plantes exotiques.

De nouvelles acclimatations sont continuellement réalisées par les importateurs. Une partie des ces espèces ont été capables de s'acclimater et de se propager de façon invasive. Cette propagation porte atteinte à la biodiversité indigène. Les introductions dans le cadre de l'horticulture sont le principal mécanisme : un examen de la liste noire de 28 espèces invasives établie en Belgique (la liste noire regroupe les espèces les plus problématiques) montre que la plupart ont été introduites par le biais des cultures ornementales. En 2006 25 des 28 espèces de cette liste restent présentes dans les catalogues horticoles.

2. OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif du projet LIFE « Alter IAS » est de réduire l'introduction d'espèces invasives par une bonne information et sensibilisation à tous les niveaux: des pépiniéristes jusqu'aux jardiniers. Il s'agira aussi de promouvoir les meilleures pratiques pour éviter l'introduction en milieu sauvage et la dispersion d'espèces invasives et d'aboutir à un engagement sectoriel par la mise au point et le respect d'un code de bonne conduite belge en la matière.

Les objectifs du projet sont :

- la réduction de 20% de l'utilisation des espèces invasives critiques par les professionnels de l'horticulture ;
- au moins 20% des professionnels enregistrés dans les fédérations horticoles et au moins 60% des gestionnaires d'espaces verts publics souscrivent au code de bonne conduite ;
- un training spécifique à la problématique des espèces invasives est organisé de façon annuelle dans au moins 50% des écoles horticoles de Belgique ;
- au moins 10% des amateurs de jardins sont informés du code de bonne conduite.